Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260909-D26_96-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_96

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 9 septembre**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 02 septembre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 02 septembre 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire, M. COCHARD Alain, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, Mme FERRÉ Karine, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. LEMENANT Yannick pourvoir à M. RIAUX Bertrand, Mme NEDELEC Emilie pouvoir à M. GOUABLIN Raphaël, Mme SORAIS Justine pouvoir à Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. ARNAL Cyrille pouvoir à Mme CHENOT Gwenaëlle.

Absents excusés : M. CHAUVIN Stéphane.

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. PORÉE Fabienne, Conseillère Municipale.

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260909-D26_96-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2026

26-96) DEMANDE DE SUBVENTION SPECIFIQUE : ATELIER DANSES BRETONNES – LA CHATEAUBRIAND

Rapporteur : Mme Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux finances

Nomenclature : 7.5 – FINANCES LOCALES/Subventions

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le Budget Principal Primitif 2026,
VU la demande de l'association Atelier Danses Bretonnes,

CONSIDERANT que la Ville dispose d'un fonds de réserve pour le règlement des subventions,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- **DE VERSER** à l'association Atelier Danses Bretonnes une subvention de fonctionnement de **100 €,**
- **DE PRECISER** que cette somme sera prise sur le montant du fonds de réserve des subventions et qu'elle sera réglée sur l'article 65748 de l'exercice 2026 du Budget Principal,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 27
CONTRE : 0
ABSTENTION : 1 *(M. COCHARD Alain)*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

F. PORÉE

Le Maire,

J. LE BESCO